

Commune de
Plouneour-
Brignogan-Plages



Canton de
LESNEVEN



Département du
Finistère

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 029-200063055-20260411-202604_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202604.31

L'an deux mille vingt-six, le samedi onze avril à dix heures trente, le conseil municipal de Plouneour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le trois avril de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Marylène SALOU, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusée : Marie LE MERDY

Pouvoir : Marie LE MERDY à Nathalie CORRE

Secrétaire de séance : Adrien MORVAN

Création des commissions communales

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer des commissions communales afin de structurer la prise de décision au sein du Conseil. Il précise qu'elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La composition de chaque commission doit respecter le **principe de la représentation proportionnelle** pour permettre l'expression pluraliste des élus ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec :

19 voix POUR

4 abstentions

- Décide de voter à main levée,
- De ne pas fixer de nombre maximum de membres des commissions, et d'ouvrir ces instances aux conseillers qui sont élus ce jour,
- Dit cependant que seuls les conseillers élus aux commissions, auront un droit de vote,
- Sont élus aux commissions suivantes :

Commission Enfance – Jeunesse – Ecole : 8 conseillers

Nathalie CORRE, Olivier COLIN-BARRAND, Laurence CASSET, Estelle DI SILVESTRO, Marie-Pierre HAMON, Marie LE MERDY, Jean-Claude ROUDAUT, Jean-Cassien LORIDANT.

Commission Littoral, Environnement et Bâtiments, Port communal
Dominique PEDRON, Olivier COLIN-BARRAND, Nathalie CORRE, Olivier
Luc LE ROUX, André CAM, Marylène SALOU.

Commission Culture, Animations et Associations culturelles : 13 conseillers

Frédérique BELLIER, Mariannick LE MENN, Adrien MORVAN, Manon LUNVEN, Marie LE MERDY,
Pascal FRODEAU, Nathalie CORRE, Laurence CASSET, Luc LE ROUX, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS,
Patrice LELOUP, Robert BOULAIS.

Commission Sports, Manifestations et associations sportives : 5 conseillers

Pascal FRODEAU, Frédérique BELLIER, Fabien BUORS, André CAM, Robert BOULAIS.

Commission Communication : 11 conseillers

Adrien MORVAN, Frédérique BELLIER, Laurence CASSET, Olivier COLIN-BARRAND, Manon LUNVEN,
Mariannick LE MENN, Marie LE MERDY, Dominique PEDRON, Valérie SEVILLON, Jean-Cassien
LORIDANT, Marylène SALOU.

Commission Vie quotidienne, économie, tourisme, marché : 12 conseillers

Luc LE ROUX, Frédérique BELLIER, Fabien BUORS, Laurence CASSET, Olivier COLIN-BARRAND,
Nathalie CORRE, Marie-Pierre HAMON, Dominique PEDRON, Olivier RONVEL, Jean-Claude
ROUDAUT, Patrice LELOUP, Robert BOULAIS.

Commission Agriculture/Voirie/Réseaux/Espaces verts/Chemins / Mobilité : 12 conseillers

André CAM, Fabien BUORS, Olivier COLIN-BARRAND, Pascal FRODEAU, Marie-Pierre HAMON, Luc
LE ROUX, Adrien MORVAN, Dominique PEDRON, Olivier RONVEL, Valérie SEVILLON, Marylène
SALOU, Robert BOULAIS.

Commission Aide à la population / CCAS / Police Municipale : 6 conseillers

Jean-Claude ROUDAUT, André CAM, Laurence CASSET, Estelle DI SILVESTRO, Marie-Pierre HAMON,
Jean-Cassien LORIDANT.

Commission Finances / Marchés Publics / Subventions : 5 conseillers

Estelle DI SILVESTRO, Olivier COLIN-BARRAND, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Patrice
LELOUP.

Commission Plénière* : Aménagement / Urbanisme / Projets majeurs : le Maire et l'ensemble des
conseillers

** la commission plénière se déroule sans public, sans quorum strict et dispose d'un avis consultatif.*

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 11 avril 2026

Le Maire
Pierre ABAUTRET



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000
RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.